

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT A LA MAIRIE DU RUSSEY

Sur le territoire de la CCPR, seule la mairie du Russey est équipée du nouveau dispositif.

Elle vous accueille **sur rendez-vous**.

Au préalable, nous vous invitons à vous rendre **dans votre mairie** afin de récupérer un dossier et faire valider toutes les pièces à fournir.

VOUS DEVEZ APPORTER :

CERFA MAJEUR : 12100*02

CERFA MINEUR : 12101*02

**NOUS VOUS CONSEILLONS DE REMPLIR UNE PRÉ-DEMANDE SUR
LE SITE DE L'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr>**

2 PHOTOS : (ne pas les découper)

Doit répondre à la norme ISO/IEC 197794-5 notamment :

- Yeux visibles, ouverts, les lunettes avec monture épaisse sont interdites
- La tête doit être nue, les oreilles visibles, pas de fantaisie dans les cheveux,...
- La tête doit être de face, centrée et non coupée

ANCIENNE CARTE IDENTITÉ / ANCIEN PASSEPORT

Si vous avez perdu votre titre :

- joindre le formulaire de déclaration de perte (cerfa n° 14000*1)
- fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, permis de chasse, carte vitale, carte professionnelle ...)

Si on vous a volé votre titre :

- Joindre la déclaration de vol enregistrée auprès des services de la gendarmerie
- fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, permis de chasse, carte vitale, carte professionnelle ...)

UN JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL (acte de naissance)

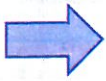
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour les premières demandes & les personnes sans carte d'identité et / ou passeport (perte/vol)

LIVRET DE FAMILLE

- Pour les mineurs
- Pour les femmes mariées

CARTE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LEGAL POUR LES MINEURS*

Du parent accompagnateur qui signe l'autorisation parentale à l'intérieur du CERFA



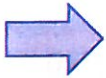
UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Si vous avez un justificatif de domicile à votre nom :

- Une Facture de téléphone fixe ou portable (avec code barre) datant de **moins de trois mois**
- Une facture EDF datant de **moins de trois mois** (*échancier accordé*)
- Un avis d'imposition ou de non-imposition
- Une quittance de loyer **non manuscrite**
- Une attestation d'assurance logement

Si vous habitez chez quelqu'un :

- La personne chez qui vous habitez doit vous fournir :
 - Un justificatif d'identité à son nom
 - Une attestation sur l'honneur justifiant de votre domicile chez elle depuis plus de 3 mois
 - Un justificatif de domicile à son nom (liste ci-dessus)



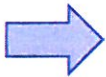
PARENTS DIVORCÉS / SÉPARÉS

Avec une décision de justice :

Apporter la décision de justice qui désigne le parent qui exerce l'autorité parentale

Sans décision de justice :

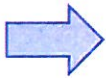
Attestation sur l'honneur du parent autorisant l'autre parent à faire la carte d'identité / passeport de l'enfant avec sa pièce d'identité



GARDE ALTERNÉE :

Si vous souhaitez faire figurer les deux adresses :

- Fournir le jugement de divorce mentionnant la garde alternée
- justificatif de domicile des 2 parents
- Pièce d'identité des 2 parents
- En l'absence de jugement de divorce, autorisation écrite des 2 parents



VOTRE CARTE D'IDENTITÉ EST EXPIRÉE APRÈS LE 01/01/2014 : ELLE EST VALABLE ENCORE 5ANS SAUF :

Si vous partez en voyage dans l'un des pays suivants joindre un justificatif (*billet d'avion, réservation d'hôtel...*) :

- Pays de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède

- De l'Espace Schengen :

Islande, Norvège, Liechtenstein

- D'autres pays ou États:

Vatican, Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Maroc (*uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme*).



TIMBRES FISCAUX :

Passeport :

- 86€ : Adulte - 42€ : Ado +15ans - 17€ : enfant

Carte d'identité :

- 25€ en cas de perte et / ou vol

